



ASSEMBLÉE NATIONALE

DEUXIÈME SESSION

TRENTE-NEUVIÈME LÉGISLATURE

Projet de loi n° 1
(2011, chapitre 3)

Loi n° 1 sur les crédits, 2011-2012

Présenté le 22 mars 2011
Principe adopté le 22 mars 2011
Adopté le 22 mars 2011
Sanctionné le 23 mars 2011

Éditeur officiel du Québec
2011

NOTES EXPLICATIVES

Cette loi autorise le gouvernement à payer sur le fonds consolidé du revenu, pour l'année financière 2011-2012, une somme maximale de 16 412 219 362,00 \$, représentant quelque 31,7 % des crédits à voter pour chacun des programmes des portefeuilles énumérés en annexe.

Cette loi indique en outre dans quelle mesure le Conseil du trésor pourra autoriser des transferts de crédits entre programmes ou portefeuilles.

Projet de loi n° 1

LOI N° 1 SUR LES CRÉDITS, 2011-2012

LE PARLEMENT DU QUÉBEC DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

1. Le gouvernement est autorisé à prendre sur le fonds consolidé du revenu une somme maximale de 16 412 219 362,00 \$ pour le paiement d'une partie du Budget de dépenses du Québec présenté à l'Assemblée nationale pour l'année financière 2011-2012. Cette somme est constituée comme suit :

1° une première tranche de 12 941 026 050,00 \$, en crédits alloués selon les programmes apparaissant en annexe, représentant 25,0 % des crédits à voter au Budget de dépenses 2011-2012;

2° une tranche additionnelle de 3 471 193 312,00 \$, en crédits alloués selon les programmes apparaissant en annexe, représentant quelque 6,7 % des crédits à voter au Budget de dépenses 2011-2012.

2. Dans le cas des programmes qui comportent une provision créée à cette fin, le Conseil du trésor peut autoriser le transfert d'une partie d'un crédit entre programmes ou portefeuilles, pour les objets et, s'il y a lieu, selon les conditions qui sont décrits au Budget de dépenses.

3. Sauf pour les programmes visés à l'article 2, le Conseil du trésor peut autoriser le transfert d'une partie d'un crédit entre programmes d'un même portefeuille, dans la mesure où un tel transfert n'a pas pour effet d'augmenter ou de réduire de plus de 10 % le montant du crédit autorisé par la loi.

4. La présente loi entre en vigueur le 23 mars 2011.

ANNEXE

AFFAIRES MUNICIPALES, RÉGIONS ET OCCUPATION
DU TERRITOIRE

	Première tranche	Tranche additionnelle
PROGRAMME 1		
Promotion et développement de la métropole	32 604 900,00	17 414 783,00
PROGRAMME 2		
Modernisation des infrastructures municipales	574 078 225,00	1 436 325 000,00
PROGRAMME 3		
Compensations tenant lieu de taxes et aide financière aux municipalités	152 235 700,00	202 737 050,00
PROGRAMME 4		
Administration générale	17 894 400,00	
PROGRAMME 5		
Développement des régions et ruralité	28 703 750,00	1 000 000,00
PROGRAMME 6		
Commission municipale du Québec	608 150,00	
PROGRAMME 7		
Habitation	113 592 325,00	
PROGRAMME 8		
Régie du logement	4 361 825,00	
	924 079 275,00	1 657 476 833,00

AGRICULTURE, PÊCHERIES ET ALIMENTATION

	Première tranche	Tranche additionnelle
PROGRAMME 1		
Développement des entreprises bioalimentaires, formation et qualité des aliments	113 963 700,00	76 000 000,00
PROGRAMME 2		
Organismes d'État	160 697 050,00	22 500 000,00
	<hr/> 274 660 750,00	<hr/> 98 500 000,00

CONSEIL DU TRÉSOR ET ADMINISTRATION GOUVERNEMENTALE

	Première tranche	Tranche additionnelle
PROGRAMME 1		
Secrétariat du Conseil du trésor	297 898 775,00	
PROGRAMME 2		
Commission de la fonction publique	925 300,00	
PROGRAMME 3		
Régimes de retraite et d'assurances	1 104 450,00	
PROGRAMME 4		
Fonds de suppléance	249 998 150,00	
	<hr/>	
	549 926 675,00	

CONSEIL EXÉCUTIF

	Première tranche	Tranche additionnelle
PROGRAMME 1		
Cabinet du lieutenant-gouverneur	187 225,00	
PROGRAMME 2		
Services de soutien auprès du premier ministre et du Conseil exécutif	16 077 225,00	
PROGRAMME 3		
Affaires intergouvernementales canadiennes	3 579 750,00	
PROGRAMME 4		
Affaires autochtones	56 968 025,00	7 500 000,00
PROGRAMME 5		
Jeunesse	13 378 975,00	
PROGRAMME 6		
Réforme des institutions démocratiques et accès à l'information	1 949 500,00	
	<hr/>	<hr/>
	92 140 700,00	7 500 000,00

CULTURE, COMMUNICATIONS ET CONDITION FÉMININE

	Première tranche	Tranche additionnelle
PROGRAMME 1		
Gestion interne, Centre de conservation du Québec et Commission des biens culturels du Québec	23 396 600,00	
PROGRAMME 2		
Soutien à la culture, aux communications et aux sociétés d'État	141 150 050,00	11 143 380,00
PROGRAMME 3		
Charte de la langue française	6 873 850,00	
PROGRAMME 4		
Condition féminine	1 911 875,00	
	173 332 375,00	11 143 380,00

DÉVELOPPEMENT DURABLE, ENVIRONNEMENT ET PARCS

	Première tranche	Tranche additionnelle
PROGRAMME 1		
Protection de l'environnement et gestion des parcs	59 835 400,00	8 316 500,00
PROGRAMME 2		
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement	1 343 500,00	170 000,00
	<hr/>	<hr/>
	61 178 900,00	8 486 500,00

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, INNOVATION ET EXPORTATION

	Première tranche	Tranche additionnelle
PROGRAMME 1		
Soutien technique et financier au développement économique, à la recherche, à l'innovation et à l'exportation	122 815 875,00	52 502 776,00
PROGRAMME 2		
Interventions relatives au Fonds du développement économique	50 276 500,00	
PROGRAMME 3		
Organismes dédiés à la recherche et à l'innovation	50 123 550,00	13 568 109,00
	223 215 925,00	66 070 885,00

ÉDUCATION, LOISIR ET SPORT

	Première tranche	Tranche additionnelle
PROGRAMME 1		
Administration et consultation	37 994 025,00	
PROGRAMME 2		
Formation en tourisme et hôtellerie	6 050 925,00	
PROGRAMME 3		
Aide financière aux études	169 442 925,00	
PROGRAMME 4		
Éducation préscolaire et enseignement primaire et secondaire	2 196 635 450,00	559 188 934,00
PROGRAMME 5		
Enseignement supérieur	1 237 330 100,00	597 933 925,00
PROGRAMME 6		
Développement du loisir et du sport	15 936 325,00	7 843 675,00
	3 663 389 750,00	1 164 966 534,00

EMPLOI ET SOLIDARITÉ SOCIALE

	Première tranche	Tranche additionnelle
PROGRAMME 1		
Mesures d'aide à l'emploi	217 606 850,00	50 000 000,00
PROGRAMME 2		
Mesures d'aide financière	660 456 400,00	102 000 000,00
PROGRAMME 3		
Administration	115 160 675,00	25 000 000,00
	<hr/>	<hr/>
	993 223 925,00	177 000 000,00

FAMILLE ET AÎNÉS

	Première tranche	Tranche additionnelle
PROGRAMME 1		
Planification, recherche et administration	13 813 525,00	
PROGRAMME 2		
Mesures d'aide à la famille	514 834 850,00	54 819 400,00
PROGRAMME 3		
Condition des aînés	6 053 550,00	4 861 125,00
PROGRAMME 4		
Curateur public	13 190 775,00	3 000 000,00
	<hr/>	<hr/>
	547 892 700,00	62 680 525,00

FINANCES

	Première tranche	Tranche additionnelle
PROGRAMME 1		
Direction du Ministère	14 442 650,00	
PROGRAMME 2		
Politiques budgétaires et fiscales, analyses économiques et direction des activités financières et comptables du gouvernement	27 786 600,00	
	<hr/>	
	42 229 250,00	

IMMIGRATION ET COMMUNAUTÉS CULTURELLES

	Première tranche	Tranche additionnelle
PROGRAMME 1		
Immigration, intégration et communautés culturelles	78 097 875,00	
PROGRAMME 2		
Organisme relevant du ministre	<u>207 000,00</u>	
	78 304 875,00	

JUSTICE

	Première tranche	Tranche additionnelle
PROGRAMME 1		
Activité judiciaire	7 155 775,00	
PROGRAMME 2		
Administration de la justice	70 153 925,00	8 025 000,00
PROGRAMME 3		
Justice administrative	2 968 300,00	
PROGRAMME 4		
Aide aux justiciables	36 606 425,00	
PROGRAMME 5		
Organisme de protection relevant du ministre	2 036 725,00	
PROGRAMME 6		
Poursuites criminelles et pénales	19 564 775,00	1 500 000,00
	<hr/>	<hr/>
	138 485 925,00	9 525 000,00

PERSONNES DÉSIGNÉES PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE

	Première tranche	Tranche additionnelle
PROGRAMME 1		
Le Protecteur du citoyen	3 499 800,00	
PROGRAMME 2		
Le Vérificateur général	6 455 925,00	944 105,00
PROGRAMME 4		
Le Commissaire au lobbying	739 775,00	
	<hr/>	<hr/>
	10 695 500,00	944 105,00

RELATIONS INTERNATIONALES

	Première tranche	Tranche additionnelle
PROGRAMME 1		
Affaires internationales	31 664 575,00	
	<hr/>	
	31 664 575,00	

RESSOURCES NATURELLES ET FAUNE

	Première tranche	Tranche additionnelle
PROGRAMME 1		
Gestion des ressources naturelles	130 630 825,00	60 865 000,00
PROGRAMME 2		
Protection et mise en valeur de la ressource faunique	16 753 675,00	4 000 000,00
	<hr/>	<hr/>
	147 384 500,00	64 865 000,00

SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX

	Première tranche	Tranche additionnelle
PROGRAMME 1		
Fonctions nationales	136 576 800,00	
PROGRAMME 2		
Fonctions régionales	4 281 357 950,00	
PROGRAMME 3		
Office des personnes handicapées du Québec	3 270 850,00	
	<hr/>	
	4 421 205 600,00	

SÉCURITÉ PUBLIQUE

	Première tranche	Tranche additionnelle
PROGRAMME 1		
Sécurité, prévention et gestion interne	138 684 725,00	5 486 800,00
PROGRAMME 2		
Sûreté du Québec	149 621 175,00	117 803 150,00
PROGRAMME 3		
Organismes relevant du ministre	7 955 350,00	
	<hr/>	<hr/>
	296 261 250,00	123 289 950,00

TOURISME

	Première tranche	Tranche additionnelle
PROGRAMME 1		
Promotion et développement du tourisme	34 653 275,00	2 471 250,00
	<hr/>	<hr/>
	34 653 275,00	2 471 250,00

TRANSPORTS

	Première tranche	Tranche additionnelle
PROGRAMME 1		
Infrastructures et systèmes de transport	190 874 725,00	10 160 750,00
PROGRAMME 2		
Administration et services corporatifs	22 920 050,00	
PROGRAMME 3		
Promotion et développement de la Capitale-Nationale	15 645 900,00	6 112 600,00
	<hr/>	<hr/>
	229 440 675,00	16 273 350,00

TRAVAIL

	Première tranche	Tranche additionnelle
PROGRAMME 1		
Travail	<u>7 659 650,00</u>	
	7 659 650,00	